

## **Les droits des femmes dans la recherche sur les embryons in vitro**

Le Parlement belge a adapté en avril 2003 une loi sur la recherche sur les embryons in vitro. Nous nous réjouissons de ce début de cadre normatif; mais il s'agit pour nous d'un cadre qui reste bien insuffisant au regard des droits des femmes, les premières concernées pourtant !

Il semble que malgré deux années de débat, nous n'ayons pas réussi à faire entendre à une majorité de membres du Parlement que les personnes visées par ces expérimentations sont les femmes, et qu'en conséquence, des mesures devaient être prévues dans la loi pour réaffirmer leurs droits sexuels et reproductifs.

Voici les enjeux pour lesquels nous voulons que, lors de la prochaine législature, une loi vienne compléter celle qui a été votée :

*le profit des firmes pharmaceutiques,  
les rêves des chercheurs  
et les mouvements réactionnaires désireux de revenir à une situation  
d'avant la loi IVG  
ne peuvent primer sur le droit des femmes à maîtriser leur fécondité !*

Les femmes et la maîtrise de la fécondité

Pour nous, le statut de l'embryon a été défini lors de la loi sur la dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse : c'est un acquis qu'il n'est pas question de remettre en question au détour d'arguments fallacieux qui, dans un nouveau contexte, voudraient transformer l'embryon en sujet de droit. La loi sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse constitue LA référence normative. Les femmes sont sujets de droit, et ce, y compris dans la maîtrise de leur fécondité : il s'agit de le réaffirmer haut et fort !

L'utérus productif et l'information sur les risques et les droits des femmes

Le réseau décisionnel autour de la recherche sur l'embryon inclut les protagonistes de la procréation médicalement assistée. La médicalisation de la fécondité a atteint un stade sans précédent qui fait craindre pour l'authentique consentement éclairé des femmes. Cela met en lumière le risque que représente le déplacement de la fécondation du corps de la femme vers le laboratoire. Les femmes concernées doivent être informées avec précision des risques qu'elles encourent : nous pensons bien sûr aux conséquences possibles de la stimulation ovarienne (mortalité de 2%), à l'infertilité potentielle des jeunes femmes n'ayant pas encore eu d'enfant... Les intérêts économiques en jeu font craindre des pressions morales – même indirectes – sur les femmes d'autant plus fragiles qu'elles sont en doute sur leur fertilité. Il faudra également laisser à celles-ci la possibilité d'introduire un recours. Tout ceci est d'autant plus crucial lorsque l'on sait que la loi n'exclut pas la production d'embryons uniquement à des fins de recherche avec, in fine, le risque de voir le corps des femmes transformé en machine à produire des ovocytes.

Un organe paritaire

Le législateur n'a pas jugé opportun d'exiger la parité dans la composition de la Commission fédérale pour la recherche sur les embryons, malgré le dépôt d'amendements dans ce sens. Elle est pourtant essentielle pour garantir un éclairage sur la liberté des femmes et la maîtrise de leur propre corps contre – peut-être – le monde de la recherche. Il faudra donc revoir la loi pour rendre la parité obligatoire dans la Commission fédérale.

Un débat public animé par les femmes et les féministes, femmes et hommes

Dans une démocratie, pour que le public se sente interpellé par une question, il faut qu'il soit non seulement informé mais aussi éclairé. Le débat sur la recherche sur les embryons n'a pas réellement pu sortir des salles du Parlement pour atteindre l'opinion publique et expliquer en termes simples les enjeux complexes qui en relèvent. On y retrouve pourtant une tension entre deux valeurs : celle de la liberté individuelle des femmes à maîtriser leur fécondité et celle d'un universalisme abstrait qui fait que la loi ne garantit pas aux intéressées les droits acquis ces trente dernières années en matière de droits reproductifs. Les femmes ne sont pas des objets de laboratoires, nous souhaitons que les associations de femmes et mouvements féministes soient associés à une large campagne dans l'opinion publique afin de rendre les enjeux bien visibles.

Nous en appelons aux futur-es Ministres de l'égalité des chances et de la santé ainsi qu'au futur parlement qui seront amenés à évaluer cette loi pour l'améliorer et nous nous engageons à rester vigilantes.

Claudine DRION